

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2025

INSTAURER DES PEINES PLANCHERS POUR LES CRIMES ET DÉLITS COMMIS CONTRE
LES MEMBRES DE LA FORCE PUBLIQUE ET LES POMPIERS - (N° 1586)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 55

présenté par

M. Kasbarian, M. Gouffier Valente, M. Caure, M. Huyghe, Mme Levasseur, M. Mazars,
M. Mendes, Mme Miller, M. Terlier et Mme Yadan

TITRE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À la fin du titre, substituer aux mots :

« les membres de la force publique et les pompiers »

les mots :

« l'ensemble des agents investis d'une mission de service public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte, en cas d'adoption, l'ensemble des amendements déposés par le groupe Ensemble pour la République visant à élargir les peines planchers à l'ensemble des agents investis d'une mission de service public.